



DIDIER GUILLAUME  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

AGNÈS PANNIER-RUNACHER  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE  
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 16 avril 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Réunion du comité de suivi des relations commerciales du 16 avril 2019

**Didier Guillaume**, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, ont réuni à nouveau les représentants des producteurs, des transformateurs et des distributeurs, dans le cadre d'un comité de suivi des relations commerciales.

Dans le prolongement de la précédente réunion de ce comité le 13 février dernier, cette réunion a permis de faire un point sur l'état d'avancement des textes d'application de la loi EGALIM du 30 octobre 2018.

La mise en œuvre des mesures de la loi EGALIM est rapide. Après l'entrée en vigueur de l'encadrement des promotions (1<sup>er</sup> janvier 2019), du relèvement du seuil de revente à perte (1<sup>er</sup> février 2019), les 5 derniers projets d'ordonnances seront présentés prochainement au Conseil des ministres.

Ces nouvelles ordonnances prévoient en particulier de renforcer significativement la lutte contre les prix abusivement bas, de consolider l'arsenal juridique du ministre de l'Economie et des Finances pour sanctionner les abus de la grande distribution dans ses relations avec ses fournisseurs, et de mettre en place un cadre rénové pour la coopération dans le secteur agricole.

En outre, le dispositif d'évaluation des mesures expérimentales d'encadrement des promotions et de relèvement du seuil de revente à perte a été présenté aux membres du comité de suivi. Cette évaluation sera confiée à deux économistes experts indépendants et mise en œuvre en toute transparence et concertation avec les acteurs.

Le médiateur des Relations commerciales agricoles a présenté son bilan des négociations commerciales pour 2019. Ce bilan confirme une amélioration de la situation du secteur laitier, mais pour les autres secteurs, les progrès sont encore insuffisants, au regard des objectifs des Etats généraux de l'alimentation de création et de meilleure répartition de la valeur vers les producteurs agricoles et les transformateurs. Les ministres ont insisté sur la nécessité d'aller plus loin, et de poursuivre et multiplier les initiatives visant à garantir une rémunération plus équitable des agriculteurs. A cet égard, des engagements ont été demandés sur les marques de distributeurs, qui ne sont pas concernées par les négociations commerciales annuelles.

---

Contacts presse :

Service de presse de **Didier GUILLAUME** - Tel : 01 49 55 59 74 - [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse de **Agnès PANNIER-RUNACHER** – Tel : 01 53 18 44 38 - [presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr)

---

**Agnès Pannier-Runacher**, après avoir fait état de la détection par la DGCCRF de plusieurs indices sérieux de pratiques répréhensibles, a également tenu à rappeler l'inflexibilité du gouvernement dans la lutte contre les pratiques abusives de la grande distribution.

La secrétaire d'État, qui a fait référence aux nombreuses actions en justice engagées par le ministre de l'Économie et des Finances (50 depuis 2008) et au montant très élevé des sanctions encourues, a affirmé sa détermination et celle **de Bruno Le Maire** à faire preuve d'une très grande fermeté pour assurer le respect de l'ordre public économique.

**Didier Guillaume** remercie les industriels et les distributeurs pour leur implication qui a permis pour la première fois d'établir un bilan partagé des négociations commerciales avec des chiffres. 2019 sera la première année de cet observatoire des négociations commerciales. La dynamique doit être poursuivie et consolidée.

La négociation en cours sur les contrats entre industriels laitiers et les producteurs doit aboutir en prenant en compte les indicateurs de coûts de production et de prix de marché.

Grâce à l'impulsion donnée par le gouvernement, l'ensemble des mesures concrètes prévues par la loi EGALIM seront très bientôt entrées en vigueur. Le gouvernement mettra tout en œuvre pour que ces mesures de rééquilibrage des relations commerciales et de meilleure répartition de la valeur produisent tous leurs effets, y compris en termes de sanctions lorsque cela sera nécessaire.

Il appelle les acteurs de l'ensemble des filières à la responsabilité.